

Society for the promotion of the European Human Rights Model

Didier BERTIN - 13 Boulevard Richemond - 14000 CAEN - France

☎ : +33231 799 559 - ① : +336 10 73 41 20 - 📧 didier.bertin5@yahoo.fr

**Madame Viviane Reding, Vice-présidente
COMMISSION EUROPÉENNE –
Justice, droits fondamentaux et citoyenneté**

25 Février 2011 – Votre référence : Ares(2011)195216 - 22/02/2011

Madame,

Nous avons été très sensibles à votre réponse qui nous honore et dont nous vous remercions. Nous avons activement milité pour la libération des peuples des Pays de l'Est victimes des régimes totalitaires et nous ne saurions en aucun cas contester leur aspiration légitime à faire valoir la mémoire de leurs souffrances.

La reconnaissance du génocide arménien a pris un temps beaucoup trop long pour des considérations diplomatiques et malgré des preuves évidentes. Nous avons aussi été témoins plus récemment d'actes génocidaires pour des questions raciales ou religieuses au Rwanda et en Yougoslavie et la réaction des pays développés a été très décevante.

Commettre un génocide est un acte grave dont on ne peut galvauder le sens et l'assimilation des souffrances des pays sous régimes communistes « aussi grandes aient-elles été », à un génocide comparable à l'extermination du peuple juif presque entièrement réussie en Europe, n'est pas acceptable et semble être un acte d'hostilité. Les régimes communistes avaient besoin de leurs peuples qui ne pouvaient que difficilement sortir de leur territoire et n'avaient pas une volonté de les exterminer mais de les contrôler par la violence, Notre demande est sémantique et morale et n'est pas liée à la légitimité évidente des souffrances des pays de l'Est. J'aurais toutefois apprécié un mot de votre part sur l'Holocauste.

Si l'Histoire des peuples doit être respectée aucun ne doit y faire exception, pas même le peuple Juif. Aujourd'hui principalement réfugié hors d'Europe. Nous sommes satisfaits que le programme de Stockholm n'a pas pris en compte le concept de double génocide, mais chaque pays européen reste libre d'adopter la législation qui leur convient même si elle fait injure aux autres et menace leur liberté d'expression et de circulation. Ainsi la Lituanie et la Hongrie ont adopté ce concept de double génocide. De plus, la Lituanie malgré la provocation que cela représente a réhabilité en 2010, la Croix Gammée et les défilés Nazis y sont ouvertement tolérés le jour de l'Indépendance. Nous ne voudrions pas que la petite population juive encore en Europe se sente en terre hostile et que la mémoire des victimes de l'Holocauste ne soit pas respectée « pour elle-même » et partout en Europe à l'Est comme à l'Ouest.

Les pays de l'Est doivent aussi respecter l'Histoire de ceux de l'Ouest. Certains pays ont criminalisé le communisme, mais il est aussi un fait que l'URSS nous a permis de vaincre les Nazis et que les Partis communistes des pays européens de l'Ouest ont participé à l'amélioration des conditions de vie des ouvriers. L'histoire vue au travers du prisme de la subjectivité et du Nationalisme a mené l'Europe aux deux pires conflits mondiaux. **Il faut préférer des campagnes d'information précises à des lois dont l'interprétation par les uns et les autres pourraient mettre en cause les principes de notre Charte c'est-à-dire : « un avenir pacifique » et les articles 10, 11, 12 et 45.** Par ailleurs on doit aussi noter que trop de pays de l'Est ne semblent pas strictement appliquer pas les articles 30, 31, 34,35 et 36 sur le travail, la protection sociale et médicale et donc sur le respect et la dignité de leurs citoyens et fragilisent les conditions de travail des salariés de l'Ouest.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération respectueuse.



Didier BERTIN